

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N° 16 06 2025

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2025

Sommaire

Préfecture de la Sarthe / DCPAT

72-2025-06-13-00004 - A-C BERTRAND Suppléance Préfet et SG le 16 06
2025 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Sarthe

72-2025-06-13-00004

A-C BERTRAND Suppléance Préfet et SG le 16 06
2025



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de la Coordination et de l'Appui aux
Politiques Publiques**

Le Mans, le 13 juin 2025

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCPAT 2025-0160

Objet : Suppléance de M. Emmanuel AUBRY, préfet de la Sarthe, de Mme Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe.

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi du 2 mars 1982 précitée relative aux nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret du 15 février 2022 nommant M. Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 6 mars 2022 ;
- VU** le décret du 10 juillet 2024 portant nomination de Mme Christine TORRES, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 9 septembre 2024 ;
- VU** le décret du 27 mars 2024 nommant Mme Anne-Charlotte BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 8 avril 2024 ;

*Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 85 32 72 72*

www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe

VU l'absence hors du département de monsieur le préfet de la Sarthe le lundi 16 juin 2025 entre 7h et 17h ;

VU l'absence de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe le lundi 16 juin 2025 ;

Sur Proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément à l'article 45-II du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, M. Emmanuel AUBRY, préfet de la Sarthe, Mme Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, étant absents simultanément le lundi 16 juin 2025, entre 7h00 et 17h00, à titre exceptionnel, la suppléance du préfet de la Sarthe est exercée, pour cette période, par Mme Anne-Charlotte BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe. Délégation lui est donnée pour signer, dans ce cadre, tous actes au nom du préfet.

Article 2 :

La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe et la directrice de cabinet, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet,

SIGNÉ

Emmanuel AUBRY

*Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 85 32 72 72*

www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe